

7 septembre 2006

N° 2006 – 0179

## XIRING

- Admission des actions de la société sur Alternext le 18 septembre 2006
- Diffusion des titres dans le public dans le cadre d'un placement et d'une OPO du 7 au 15 septembre 2006.
- Début des négociations sur Alternext le 22 septembre 2006.

### I - ADMISSION SUR ALTERNEXT

Conformément aux Chapitres 1 (paragraphe 1.4) et 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur le marché Alternext des 2 340 767 actions existantes composant le capital de la société XIRING auxquelles s'ajouteront 749 064 actions nouvelles à provenir de l'augmentation de capital à réaliser dans le cadre de l'introduction ainsi qu'un maximum de 319 185 actions nouvelles pouvant provenir de l'exercice des stock-options et BSA attribués à ce jour.

Les actions admises représenteront la totalité du capital et des droits de vote et porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. La valeur nominale des actions s'élève à 1,20€ par action. Dès leur admission, elles pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

L'introduction sur le marché Alternext des actions XIRING sera réalisée le 18 septembre 2006 selon la procédure de placement global et d'une offre à prix ouvert (OPO) dans les conditions fixées aux paragraphes suivants.

L'information des professionnels et du public sur les résultats et la situation actuelle de la société XIRING est assurée dans les conditions suivantes :

- Consultation du prospectus d'introduction au siège social de la société XIRING, River Seine, 25, quai Gallieni, 92150 Suresnes, sur le site internet de la Société ([www.xiring.com](http://www.xiring.com)) et celui d'Alternext ([www.alternext.com](http://www.alternext.com))
- Un dossier d'information est également disponible auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse, 75002 paris et sur son site internet ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).
- Une notice légale sera publiée au BALO le 11 septembre 2006.

### II - MODALITES DE DIFFUSION DES TITRES DANS LE PUBLIC

Pour la réalisation de l'introduction sur le marché Alternext, 749 064 actions seront mises à la disposition du public et diffusées dans le cadre d'un placement et d'une offre à prix ouvert. Ces actions proviendront d'une augmentation de capital autorisée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 août 2006.

|                           |   |  |
|---------------------------|---|--|
| Date de première cotation | : | 18 septembre 2006  |
| Procédure d'introduction  | : | Placement Global + OPO                                   |
| Nombre de titres diffusés | : | 749 064 actions soit 24,24% du capital post-introduction |

## **Conditions communes au placement global et à l'OPO**

- Fourchette de prix indicative : **4,94€ - 5,74€**
- Le cours coté sera fixé à l'issue de l'Offre et tiendra compte de la demande exprimée dans le placement. Le prix du placement et de l'OPO sera identique. Il sera fixé le 18 septembre 2006 postérieurement à la centralisation de l'OPO et devrait être publié dans une notice de ce même jour. Il est précisé que le prix définitif pourra être fixé en dehors de la fourchette indiquée ci-dessus.
- En cas de modification de la fourchette indicative de prix, en cas de fixation du Prix de l'Offre en dehors de la fourchette ou en cas de modification du nombre d'Actions Offertes dans le cadre de l'Offre, les nouvelles conditions seront portées à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse publié dans au moins un journal financier de diffusion nationale et d'une notice publiée par Euronext Paris. Dans un tel cas, la clôture de l'OPO sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent en tout état de cause d'au moins deux jours de bourse à compter de la publication de la notice et du communiqué précités, pour, s'ils le souhaitent, révoquer avant la clôture de l'OPO les ordres émis dans ce cadre auprès des établissements qui les auront reçus. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'OPO, qui sera mentionnée dans le communiqué de presse précité. Une notice d'Euronext précisera les nouvelles modalités.
- Les dates de clôture du Placement Global et de l'OPO pourront être avancées (sans toutefois que la durée de l'OPO ne puisse être inférieure à deux jours de bourse) sous réserve de la publication d'un avis par Euronext Paris et de la publication par la Société d'un communiqué de presse annonçant cette modification dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale, au plus tard la veille de la nouvelle date de clôture ou de la date de clôture initialement prévue, selon le cas.

### **1) Caractéristiques du Placement Global**

Préalablement à la cotation, une partie des actions sera diffusée dans le public, dans le cadre d'un placement public réalisé en France et d'un placement privé international dans certain pays à l'exclusion notamment des Etats-Unis d'Amérique.

- Durée du placement : Du 7 au 15 septembre 2006 à 17 heures
- Responsable du placement : Gilbert DUPONT
- Nombre de titres proposé au PG : **674 158 actions soit 90% de l'Offre**

### **2) Caractéristiques de l'OPO**

- Durée de l'offre : Du 7 au 15 septembre 2006 à 17 heures.
- Nombre de titres dans l'OPO : **74 906 actions 10% de l'Offre**

La répartition des actions offertes dans le cadre de l'Offre entre l'OPO et le Placement Global est susceptible d'être ajusté en fonction de la nature de la demande :

- Le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'OPO pourra être augmenté par prélèvement sur les actions offertes dans le cadre du Placement Global.
- Le nombre d'actions offertes dans le cadre du Placement Global pourra être augmenté par prélèvement sur les actions offertes dans le cadre de l'OPO dans l'hypothèse où l'OPO ne serait pas entièrement couverte.

### Libellé et transmission des ordres :

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat **au plus tard le 15 septembre 2006 à 17h** aux intermédiaires financiers.

Les ordres d'achat de la clientèle seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation soit le 18 septembre 2006. **Les ordres sont exprimés en nombre d'actions demandées. Les ordres devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.**

En application de l'article P 1.2.16 des règles d'organisation et de fonctionnement d'Euronext Paris, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- Ordre A : entre 1 et 200 titres inclus.
- Ordre B : Sur toute autre quantité de titres.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 18 septembre 2006 à 10h00, au plus tard, les membres du marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (n° 01 49 27 16 00 ) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre les ordres A et B.

Conditions d'exécution des ordres : sauf dans l'hypothèses où les ordres seraient répondus à 100% des quantités de titres demandées, les ordres A bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux ordres B.

Résultat de l'OPO : le résultat de l'OPO fera l'objet d'une notice publiée le 18 septembre 2006, précisant notamment le prix et le pourcentage de réduction qui sera éventuellement appliqué aux ordres ainsi que les conditions dans lesquelles se poursuivront les négociations sur Alternext à compter du 22 septembre 2006.

**Il est précisé que si la diffusion des titres ne permet pas d'atteindre le seuil de 2,5M€, l'opération sera annulée et les ordres seront caducs.**

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 18 septembre 2006 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT +, entre d'une part Gilbert DUPONT (Code Affilié 528) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 21 septembre 2006. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 20 septembre 2006 à 12 heures. L'instruction aura comme date de négociation le 18 septembre 2006.

**Il est précisé que le calendrier communiqué dans la présente notice est indicatif. Il pourra donc faire l'objet de modifications qui seront communiquées dans une nouvelle notice.**

### **Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPO**

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20% du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un maximum de deux ordres ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordre disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

### III - OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES

|  |   |  |
|--|---|--|
| <u>Listing Sponsor</u>                         | : | Allegra Finance  |
| <u>Etablissement en charge du Placement</u>    | : | Gilbert DUPONT   |
| <u>Désignation de la société</u>               | : | XIRING   |
| <u>Service des titres et service financier</u> | : | Société Générale   |
| <u>Cotation</u>                                | : | Dès le 22 septembre 2006 les actions XIRING seront négociées sur Alternext dans le groupe de cotation E1 |
| <u>Code mnémonique</u>                         | : | ALXIR  |
| <u>Code ISIN</u>                               | : | FR0004155612   |
| <u>Secteur d'activité ICB</u>                  | : | sera précisé ultérieurement  |

**Il est précisé que les opérations effectuées sur le marché Alternext seront compensées et garanties.**

NOTA :

Conformément aux dispositions de l'article 980 bis du CGI et du décret n°2005-314 du 25 mars 2005, les négociations réalisées sur la société XIRING sur le marché Alternext ne sont pas soumises à l'impôt de bourse. Il appartiendra donc aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées sur XIRING que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

Le prospectus est composé d'un document de base enregistré le 30 août 2006 sous le numéro I.06-136 et d'une note d'opération visée le 6 septembre 2006 sous le numéro 06-305.

Modèle d'état récapitulatif à utiliser  
par les membres du marché

Document à adresser à EURONEXT PARIS SA  
**Le 18 septembre 2006 à 10 heures au plus tard**

par télécopie au n° : 01 49 27 16 00

**OPO DES ACTIONS**

**XIRING**

Membre dépositaire ..... affilié Euroclear France n° .....

Adresse.....

Nom de la personne responsable ..... N° de téléphone .....

| Décomposition des ordres d'achat             | Nombre d'ordres | Nombre de titres |
|--|-----------------|------------------|
| Ordre A :<br>entre 1 et 200 titres inclus    |                 |                  |
| Ordres B :<br>Toute autre quantité de titres |                 |                  |

- 
- un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
  - s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

September 7<sup>th</sup> 2006

N° 2006 – 0179

## XIRING

- Admission of shares of the Company on Alternext on September 18<sup>th</sup> 2006
- Offering of shares to the public in a global placement and an Open-Price Offer from September 7<sup>th</sup> to 15<sup>th</sup> 2006
- Listing and first quotation of shares on September 22<sup>nd</sup> 2006

### I - ADMISSION OF SHARES ON ALTERNEXT.

Pursuant to Chapter 1(paragraph 1.4) and Chapter 3 of Alternext Rules, EURONEXT PARIS SA has decided to admit on Alternext the 2,340,767 existing shares that comprise the equity of XIRING at the day of the admission and a maximum of 749,064 new shares that will be issued in the admission framework and a maximum of 319,185 new shares that could come from the exercise of all the stock-options and the bonds.

The admitted shares, which par value is €1.20 per share, will represent the total equity and voting rights in the Company and will be participating from January 1<sup>st</sup> 2006. Since the admission, the shares will be either in bearer form, or in registered form at the choice of the shareholder.

The listing of XIRING shares on Alternext will take place on September 18<sup>th</sup> 2006 in accordance with the procedure of global placement and Open-Price Offer (OPO) under the conditions stated below.

Information on the current position of XIRING will be provided to professional investors and the public as follows :

- A simplified prospectus will be available for consultation at the Company's head office at XIRING, River Seine, 25, quai Gallieni, 92150 Suresnes, on the company's website ([www.xiring.com](http://www.xiring.com)) and on Alternext's website ([www.alternext.com](http://www.alternext.com))
- A copy of the prospectus will also be available for consultation at the Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse and on its website ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).
- Publication of the legal notice in BALO planed on September 11<sup>th</sup> 2006.

### II - TERMS AND CONDITIONS OF THE OFFER (OPO and Global Placement).

For the listing on Alternext, 749,064 shares will be offered to the public as part of a global placement and an open-price offer (OPO). These shares will be obtained from the issue as part of a capital increase permitted by the extraordinary general meeting on August 23<sup>rd</sup> 2006.

|                          |   |  |
|--------------------------|---|--|
| Date of first listing    | : | September 18 <sup>th</sup> 2006              |
| Listing procedure        | : | Global placement + OPO                       |
| Number of shares offered | : | 749,064 shares 24.24% of the equity post-IPO |

### Conditions applying to both global placement and OPO

- Indicative price range: **€4.94 - €5.74**
- The first share price will be set at the end of the OPO and will take account of the demand expressed in the global placement. The prices of the global placement and the OPO are the same. The definitive price will be set on September 18<sup>th</sup> 2006 after centralisation of the OPO and should be published by Euronext Paris in a notice that same day. The final share price may be set outside the aforementioned range.
- However, if the price of admission of the new shares is fixed outside the indicative price range mentioned above, and also in case of modification of the indicative price range or modification of the number of shares offered, the new conditions will be announced to the public by a notice of Euronext Paris and a press release published in at least one national financial newspaper. The closing date of the OPO will be postponed in a way order givers have at least two business days from the press release to revoke the orders passed in the OPO. New irrevocable orders could be passed until the new closing date of the OPO. The modification would be announced to the public in a press release and the new modalities clarified by a Euronext Paris notice.
- The closure of the global placement and the OPO could be closed before the date forecasted under the condition of a notice publication by Euronext Paris and a press release published in at least two national financial newspapers the day before the new date of closure at the latest.

#### **1) The Global Placement**

Before first listing, a proportion of the shares will be included in a public placement in France and an international private placement in some countries excluding the United States of America.

|                          |   |  |
|--------------------------|---|--|
| Period of the Placement  | : | September 7 <sup>th</sup> to 15 <sup>th</sup> 2006 inclusive |
| Underwriter              | : | Gilbert DUPONT   |
| Number of shares diffuse | : | <b>674,158 shares representing 10% of the Offer</b>          |

#### **2) The OPO**

|                             |   |   |
|-----------------------------|---|---|
| Period of the OPO           | : | September 7 <sup>th</sup> to 15 <sup>th</sup> 2006 inclusive. |
| Number of shares in the OPO | : | <b>74,906 shares representing 90% of the Offer</b>            |

Depending on the demand, the breakdown between The Placement and the OPO may be adapted as stated below:

- In order to increase the placement, the number of shares offered within the open-Price Offer may be reduced (if the OPO would not be fully subscribed).
- In order to increase the Open-Price Offer, the number of shares offered within the placement may be reduced.

Order types and transmission :

Clients will send their purchase orders to the intermediaries **by 17:00 on September 15<sup>th</sup> 2006**.

Purchase orders placed are irrevocable and they will be valid on September 18<sup>th</sup> 2006 only. **Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.**

In application of P 1.2.16 article of Euronext Paris functioning rules, purchase orders will be divided in two categories depending on the number shares called.

- A orders : 1 - 200 shares inclusive
- B orders : All other quantities of shares

Intermediaries shall send their purchase orders to the market member(s) of their choice.

By 10:00 on September 18<sup>th</sup> 2006, market members shall fax EURONEXT PARIS SA (on 01 49 27 16 00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in annex. The report should break down the number of orders and shares requested for A and B orders using the model given in annex.

Execution of orders : unless all orders are filled in full, A orders shall receive preferential treatment over B orders.

Result of the OPO : the result of the OPO will be given in a notice that should be published by Euronext Paris on September 18<sup>th</sup> 2006. This notice will specify the price and any scale-back rates that may have been applied to fractions of orders and the trading conditions for September 22<sup>nd</sup> 2006.

**If the float does not amount 2.5M€, the Offer will be cancelled and the orders will be void.**

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO : settlement/delivery of September 18<sup>th</sup> 2006 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between Gilbert DUPONT (code 528) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on September 21<sup>st</sup> 2006. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 on September 20<sup>th</sup> 2006. The trading day shown on instructions will be September 18<sup>th</sup> 2006.

**The schedule contained in this notice is provisional. It may therefore be subject to changes which will be announced in a new notice by Euronext Paris.**

**Special conditions applicable to orders placed under the Open-Price Offer**

- Individual order givers (natural persons or legal entities) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered ;
- clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed ;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the order giver has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested ;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by order givers holding accounts with them ;
- EURONEXT PARIS SA reserve the right to require intermediaries to submit summary statements of their orders immediately by fax ;
- EURONEXT PARIS SA also reserve the right, after informing the order transmitter, of reducing or cancelling any undocumented orders and orders it believes are excessive.



### III- TECHNICAL AND OTHER COMMENTS.

|  |   |  |
|--|---|--|
| <u>Listing advisor</u>                   | : | Avenir Finance   |
| <u>Brokers</u>                           | : | Gilbert DUPONT   |
| <u>Company name</u>                      | : | XIRING   |
| <u>Securities and financial services</u> | : | Société Générale   |
| <u>Listing</u>                           | : | As of September 22 <sup>nd</sup> 2006, XIRING will be traded on Alternext, trading category E1 |
| <u>Symbol</u>                            | : | ALXIR  |
| <u>ISIN Code</u>                         | : | FR0004155612   |
| <u>ICB sector</u>                        | : | will be specified later  |

**It is specified that the trades on Alternext are netted and guaranteed.**

NOTA - According to the article 980 bis of CGI and decree n°2005-314 dated March 25<sup>th</sup>, 2005, the Stock Exchange tax will not be collected concerning Alternext negotiations on XIRING.

The prospectus is composed of a base document registered on August 30<sup>th</sup> 2006 under number I.06-136 and an operation note which received from the Autorité des Marchés Financiers the visa dated September 6<sup>th</sup> 2006, number 06-305.

---

Model form to be used by intermediaries

Fax this document to EURONEXT PARIS SA

**By 10:00 on September 18<sup>th</sup> 2006**

on 01 49 27 16 00

**OPEN PRICE OFFER FOR XIRING SHARES**

Member accepting orders ..... Euroclear France member n° .....

Address .....

Contact.....Telephone number.....

Fax number : .....

|   | Number of orders | Number of shares |
|---|------------------|------------------|
| A1 order portions<br>(1 - 200 shares inclusive) |                  |                  |
| B orders (all other<br>quantities)              |                  |                  |

- 
- Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ;
  - a maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.